

Département de l'ALLIER	L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept octobre, à dix-huit heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de DESERTINES, légalement convoqué le vingt-et-un octobre, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur SANVOISIN, Maire.
Arrondissement de MONTLUÇON	Présents : MM. Sanvoisin Christian, BIERJON Stéphane, DA SILVA Jonathan, DESNOUX Patrice, DULIN Denis, GUILLON François, LOPES Pascal, NOUAILLES Didier, PALIOT Didier, PRIÈRE Pascal, SAGNEZ Dominique, SIMONIN Jean-Jacques et Mmes BABUT Fatima, BESSON Valérie, CHARRET Audrey, CHAUVET Caroline, COLLINET Dominique, GINDRE Anne, MAJER Lynda, MANSAT Lucette, MONCELON Claire Excusés : M. BARRADO Alain qui donne pouvoir à Mme BESSON Valérie M. BERNARD Jean-Luc qui donne pouvoir à M. NOUAILLES Didier M. COUTURIER Cyril qui donne pouvoir à M. DA SILVA Jonathan M. LEROY Fabien qui donne pouvoir à Mme MAJER Lynda Mme TYNDIUK Allyssone qui donne pouvoir à M. BIERJON Stéphane M. TOULOUSE Serge
Commune de DESERTINES	Secrétaire : Mme MONCELON Claire

DELIBERATION N° 2022-05-07

OBJET : MODIFICATION DU DÉLÉGUÉ TITULAIRE AUPRÈS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE « Marie Curie »

VU la délibération n°2020-02-06 du 11 juin 2020, désignant les délégués du Conseil Municipal auprès du Conseil d'Administration du Collège « Marie Curie » de Désertines,

CONSIDÉRANT la lettre de démission de madame Maria TORNERO du Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT l'acceptation de la démission de madame Maria TORNERO du Conseil Municipal par Madame la Préfète de l'Allier en date du 25 octobre 2022,

CONSIDÉRANT que madame Maria TORNERO était déléguée titulaire auprès du Conseil d'Administration du Collège « Marie Curie » de Désertines

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

DE DÉSIGNER monsieur Christian SANVOISIN, déléguée titulaire au Conseil d'Administration du Collège « Marie Curie » de Désertines

Au Registre sont les signatures,
Pour Extrait Conforme,

Le Maire,
Ch. SANVOISIN.

REÇU EN PRÉFECTURE
le 28/10/2022
Application agréée E-legalite.com

99_DE-003-210300004-20221027-2022_05_07-